

Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances

Marc PILON

L'importance du rôle des femmes au sein des sociétés africaines (en matière économique, éducative, sanitaire, etc.) est de plus en plus reconnue, et suscite une attention croissante de la part des nombreux intervenants dans le domaine du développement. Une littérature abondante, où prédominent largement les études anthropologiques, traite de la condition des femmes africaines que les « rôles de genre » confinent avant tout dans un statut de dépendante à l'égard des hommes. Dans les faits, pourtant, des femmes sont amenées à assurer la responsabilité d'unités domestiques parce que vivant seules ou sans homme adulte présent, ou encore en raison d'un mari « défaillant ». Si la situation de ces femmes, considérées par les statistiques comme « chefs de ménage », n'est pas nouvelle et varie fortement selon les sociétés et les contextes, elle concerne semble-t-il une proportion croissante des ménages en Afrique. Mais que sait-on des niveaux et tendances actuelles du phénomène et de leurs facteurs explicatifs ? Qui sont ces femmes chefs de ménage ? Quelles sont les caractéristiques de leur ménage ? Quelles sont les significations des évolutions en cours ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la présente communication se propose, après avoir présenté et discuté les données utilisées ainsi que les concepts de ménage et de chef de ménage (CM), de dresser un état des connaissances statistiques sur les femmes chefs de ménage en Afrique.

Les données statistiques existantes et les concepts utilisés

C'est maintenant un lieu commun de constater et de dénoncer le manque de statistiques fiables sur la situation des femmes en Afrique. La récente publication du rapport des Nations unies, *Les femmes dans le monde 1970-90. Des chiffres et des idées*, ne doit pas faire illusion ? comme en témoignent les nombreuses valeurs manquantes au niveau des pays africains.

Le même constat vaut pour l'information sur les ménages en Afrique (Locoh, 1988a). Les résultats publiés des recensements demeurent très en deçà des possibilités d'analyse offertes par les données collectées. Dans le cadre des programmes des « enquêtes mondiales fécondité » – dans les années 70 – puis des « enquêtes démographiques et de santé » – dans les années 80-90, il faut attendre les toutes dernières enquêtes pour voir publiés dans les rapports nationaux quelques résultats sur les ménages, et encore très succincts.

Il va donc sans dire que les statistiques portant sur les femmes chefs de ménage en Afrique sont particulièrement pauvres. Pourtant, les sources de données susceptibles de fournir une information statistique d'envergure sur les femmes chefs de ménage sont avant tout les recensements de population ainsi que les enquêtes démographiques et socio-économiques dont la collecte est réalisée au niveau du ménage. Un récent travail de compilation effectué par C. Tichit (1994) – auquel nous allons largement faire référence – montre néanmoins que, même très insuffisant, cet existant corpus statistique permet une première analyse de la situation des femmes chefs de ménage et de son évolution. A quelques exceptions près, les résultats présentés et discutés ici proviennent de travaux déjà publiés.

Ces diverses opérations de collecte, qui s'inscrivent toutes dans une démarche statistique héritée de la pratique occidentale, se réfèrent au concept de « ménage », défini généralement comme « un ensemble constitué par un groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes » (Sala-Diakanda 1988).

Ainsi défini, le ménage combine trois dimensions : familiale (en terme de parenté), résidentielle et économique. Dans les faits, cependant, il arrive que ces trois dimensions ne soient pas simultanément réalisées. Ainsi, un ménage peut être dépourvu du critère familial (ménages d'isolés et de non-apparentés), une même unité résidentielle (une concession) peut regrouper plusieurs ménages. Inversement une unité économique – au sens du « groupe domestique » – peut dépasser le cadre du seul ménage, impliquant des personnes ne partageant pas la même résidence (dans les cas de non-cohabitation des conjoints, par exemple). Aussi, de nombreux

auteurs ont dénoncé le caractère inadapté de ce concept aux réalités africaines, la diversité des situations réelles ainsi traduites rendant souvent très difficiles des analyses comparatives (Lacombe et Lamy 1989 ; Garenne 1980 ; Sala-Diakanda 1988). Il est bien clair que le ménage n'est pas « la » famille, mais qu'il constitue néanmoins une dimension importante des réalités familiales.

En règle générale, le statut de « chef de ménage » est attribué à la personne qui est reconnue ou supposée exercer au sein du ménage l'autorité morale et y détenir le pouvoir de décision, notamment en matière économique. En l'absence de critères précis, le caractère déclaratif de ce statut fait que son attribution « dépend de l'appréciation des enquêtés d'une part et de l'agent recenseur de l'autre » (Tichit 1994 : 19). Car, dans la réalité des sociétés africaines, cette autorité et ce pouvoir du chef de ménage renvoient à des situations très diverses et demeurent relatifs. La prégnance du clan, du lignage – à travers le rôle des aînés – peut fortement peser sur les décisions prises au sein des ménages, et relativiser ainsi le degré d'autonomie du chef de ménage. Par ailleurs, des personnes, notamment des femmes, peuvent être membres d'un ménage sans pour autant dépendre économiquement de son chef, assurer effectivement la charge du ménage sans en être déclarées le chef, ou encore être déclarées CM sans être effectivement responsables du ménage (Shaheed 1990 ; Frank 1988). Il n'y a pas d'équivalence stricte entre le statut déclaré de CM et l'exercice réel des responsabilités afférentes.

Comme le note le rapport sur les femmes dans le monde, « en raison des préjugés dictés par la tradition et des méthodes de collecte des données employées dans la plupart des pays, les femmes ne sont généralement pas enregistrées comme chefs de famille » [de ménage] (Nations unies 1994 : 17). En effet, « traditionnellement » et dans tous les pays du monde, l'homme est considéré comme le chef de ménage. Au point que, « selon les recommandations des Nations unies, dans un couple l'homme doit systématiquement être déclaré chef de ménage » (Tichit 1994 : 19). Pourtant, comme nous le verrons plus loin, les statistiques révèlent qu'une proportion non négligeable et même croissante des ménages ont une femme à leur tête.

Dans quelles situations observe-t-on alors des femmes chefs de ménage (des ménages féminins) ? Le rapport mentionné ci-dessus en distingue deux : celle des femmes qui « vivent seules (c'est-à-dire qu'elles constituent un ménage d'une seule personne) », et celle où « le ménage ne compte pas d'homme adulte » (Nations unies 1994 : 17). Cette distinction cache des situations très diverses, où l'histoire matrimoniale des femmes joue évidemment un rôle essentiel.

Les femmes CM célibataires, divorcées ou veuves vivant seules ou avec enfants et/ou avec d'autres personnes (généralement des collatéraux plus jeunes) constituent les cas présentant le moins d'ambiguïté.

Les femmes CM mariées représentent en revanche des situations plus complexes, qui varient selon les sociétés et les contextes. L'absence du

mari, qu'indique leur statut, peut avoir des causes très variables. Certaines sociétés, généralement polygynes, pratiquent traditionnellement la non-cohabitation des coépouses, chacune résidant séparément dans un quartier distinct. C'est le cas par exemple des Fon au Bénin, des Bwa au Mali, des Somali, des Nuer, des Afar en Afrique de l'Est, des Yaka au Zaïre, etc. De tels arrangements résidentiels existent aussi dans certaines sociétés monogames (chez les Amhara, avec *uxorilocalité* ; chez les Tigrinya, avec *duolocalité* ; Tichit 1994 : 37). En ville, la pratique s'observe également chez des sociétés n'ayant pas institué la non-cohabitation, en raison de logements trop exigus ou pour prévenir d'éventuels et probables conflits entre épouses (particulièrement en cas d'appartenance ethnique différente) ; les épouses peuvent être réparties entre le village et la ville. C'est là une évolution très fréquemment observée. Enfin, une migration prolongée du mari peut amener son ou une de ses épouses à assumer les responsabilités domestiques ou à se déclarer CM.

La non-cohabitation des conjoints due à la pratique polygynique ou la migration masculine suffisent-elle, à faire des épouses « séparées résidentiellement » de leur mari, des chefs de ménage ? La méthodologie des recensements et enquêtes en décide ainsi. La pratique de résidence séparée des épouses en cas de polygynie fait qu'un homme polygyne ne peut être compté qu'une seule fois comme chef de ménage, généralement pour celui où il réside au moment du recensement ou de l'enquête, ou celui qu'il déclare. Toutes ses autres épouses qui sont logées ailleurs et vivent avec leurs enfants (et éventuellement d'autres personnes) sont alors considérées comme chefs de ménage là où elles résident. Dans une étude sur les Bwa du Mali, V. Hertrich (1994) montre que la différence d'appréciation de l'importance des « ménages » féminins peut se révéler considérable selon que l'on raisonne au niveau des « groupes domestiques » ou des « unités résidentielles » : le statut de « chef » revient aux femmes dans seulement 3 % des cas pour les premiers, mais dans 27 % des cas pour les secondes !

Une absence prolongée, généralement de plus de six mois, d'un homme chef de ménage marié implique au moment de l'enquête son « exclusion statistique » du ménage ; le statut de CM peut alors revenir à son ou à une de ses épouses. Ainsi, en cas de polygynie ou de migration, ou les deux combinées, et même si effectivement le mari assure les dépenses essentielles (loyer, électricité, argent pour la nourriture, etc.) et garde un important pouvoir de décision, c'est à son épouse que revient le statut de CM. Dans la réalité, il est cependant évident que la plupart de ces femmes mariées qui se retrouvent chefs de ménage assument au quotidien l'essentiel des charges et décisions afférant à la vie du ménage.

Le même raisonnement s'applique aussi aux ménages où le mari est présent et déclaré chef du ménage ; la femme doit souvent faire face à la défaillance économique du mari. Sachant la complexité de la notion de responsabilité familiale et le contenu des concepts de ménage et de CM, il

est bien clair que les « statistiques [ainsi] produites sur les hommes et les femmes chefs de ménage sous-estiment considérablement les responsabilités des femmes » (Nations unies 1994 : 17 ; Rosenhouse 1989).

Pour les femmes, le statut de CM appelle une remarque spécifique : il présente en effet un caractère évolutif, instable. Une fois devenus CM — ce qui arrive progressivement à la quasi-totalité d'entre eux —, les hommes ont toute chance de garder ce statut tout au long de leur vie ; et ce, quel que soit leur itinéraire matrimonial. Une migration en cours de mariage n'empêche pas de devenir chef d'un autre ménage. Il en est tout autrement pour le sexe féminin. Une jeune femme CM célibataire risque fort de perdre ce statut au moment de son mariage, mais peut le retrouver ensuite en ne cohabitant pas avec son mari, en raison d'une migration de celui-ci ou encore suite à une dissolution de l'union par divorce ou décès du mari ; elle peut à nouveau l'abandonner à l'occasion d'un remariage, etc.

D'une manière générale, pour les pays africains, la proportion des femmes CM croît avec l'âge, mais n'en reste pas moins toujours minoritaire (figure 1). A quelques variantes près, l'évolution du statut familial avec l'âge suit le schéma suivant pour le sexe féminin :

— jusqu'à 15-25 ans, en fonction de l'âge au premier mariage, les statuts familiaux prédominants sont avant tout celui de fille du chef de ménage (les jeunes filles résident chez leurs parents), puis celui de dépendant qui concerne notamment des jeunes sœurs célibataires du CM ou d'autres parentes (accueil des jeunes filles dans des familles urbaines pour aider aux tâches domestiques, poursuivre leurs études, faire un apprentissage) ;

— entre 20 et 60 ans environ, les femmes sont essentiellement en position d'épouse du chef de ménage, elles ont quitté leurs parents pour aller vivre chez leur mari ;

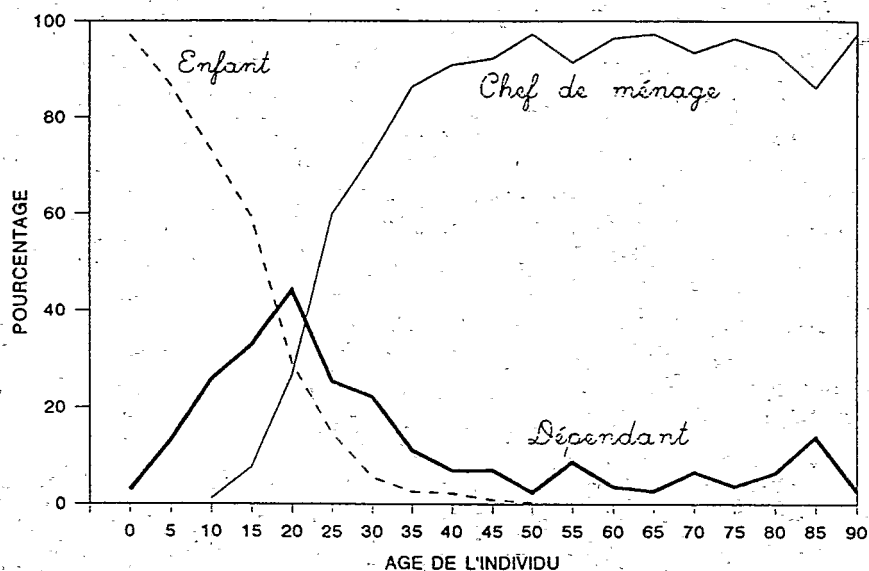
— au-delà de 60 ans, le statut de dépendant caractérise la majorité des femmes, le plus souvent en tant que mère du CM ; elles ont quitté la résidence du mari défunt pour rejoindre celui d'un de leur fils.

Il n'existe pas de « classe » des femmes chefs de ménage. Ce statut, qui peut être vécu par une même femme plusieurs fois au cours de sa vie, dans des contextes extrêmement différents, constitue l'une des dimensions du cycle de vie féminin.

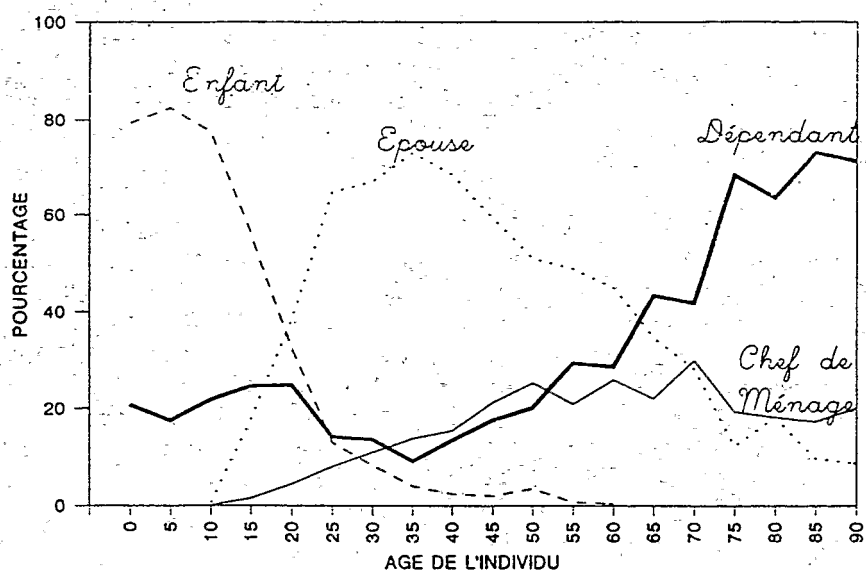
Ces précisions étant apportées et ayant à l'esprit toutes ces réserves formulées quant à l'identification du statut des femmes chefs de ménage, qu'en est-il du niveau et de l'évolution du phénomène au vu des statistiques existantes ?

Figure 1
Statut familial par groupe d'âges des populations masculine
et féminine au Togo en 1981 (d'après le recensement)

Sexe masculin



Sexe féminin



Niveaux et tendances de la proportion des femmes chefs de ménage en Afrique

D'après le rapport sur les femmes dans le monde (Nations unies, 1994 : 18), l'Afrique occupe une position intermédiaire : c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que la proportion des ménages féminins est la plus élevée – approchant les 30 % – ; elle avoisine les 25 % dans les régions développées et dépasse 20 % en Afrique, alors qu'elle n'atteint pas 15 % en Asie et dans le Pacifique. En raison des problèmes liés aux concepts évoqués plus haut et, particulièrement pour l'Afrique, d'une indigence des données, ces chiffres moyens ont une valeur indicative. En Afrique, comme dans toutes les autres régions du monde, ils cachent une grande diversité de situations, à la fois entre pays et au sein de chacun d'eux (tableau 1).

Tableau 1

Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme en Afrique, et selon le milieu d'habitat

(d'après un tableau complété de Locoh, 1994 ; sources : enquêtes démographiques et de santé et (R) recensements).

Région/Pays	Date	Ensemble	Rural	Urbain
Afrique du Nord				
Algérie	1987 (R)	11,0		
Egypte	1992	11,8	10,9	12,6
Maroc	1992	16,3	13,3	19,6
Soudan	1989-90	12,6	12,1	13,3
Tunisie	1975 (R)	10,5		
Afrique de l'Ouest				
Burkina Faso	1993	6,5	5,0	12,8
Ghana	1988	32,2	30,7	34,9
Guinée	1983 (R)	12,7	12,6	13,0
Libéria	1986	19,1	16,3	22,4
Mali	1987	14,0	14,4	18,4
Niger	1992	9,2	7,9	15,5
Nigeria	1990	14,3	12,9	18,0
Sénégal	1992-93	15,8	10,5	23,1
Togo	1988	26,4	24,8	29,9
Afrique centrale				
Cameroun	1991	17,9	16,8	19,9
Centrafrique	1988 (R)	18,8	16,7	25,0
Congo	1984 (R)	21,1		

Afrique de l'Est				
Burundi	1987	18,1	17,8	25,3
Kenya	1993	32,7	35,3	21,5
Malawi	1992	24,6	26,1	12,6
Ouganda	1988-89	20,6	20,0	26,3
Rwanda	1991	20,8	20,8	19,4
Tanzanie	1991-92	18,6		
Zambie	1992	16,2	18,7	13,1
Zimbabwe	1989	32,6	39,8	19,0
Afrique australe				
Botswana	1988	45,9	51,0	33,3
Namibie	1992	30,8	30,6	31,2

Sur la base des résultats issus des enquêtes nationales démographiques de santé et de recensements les plus récents, les proportions de ménages féminins se répartissent selon les pays entre deux extrêmes : 6,5 % au Burkina Faso et 45,9 % au Botswana. C'est en Afrique de l'Est et australe que la féminisation des chefs de ménages est la plus forte : à quelques exceptions près (Burundi, Tanzanie et Zambie), les proportions sont toujours supérieures à 20 % et dépassent 30 % dans quatre pays (Kenya, Zimbabwe, Botswana, Namibie). Dans le reste du continent, les valeurs se situent presque partout au-dessous de 20 %, sauf au Congo, et surtout au Togo et au Ghana (32,2 %) ; à l'exception du Maroc (16,3 %), tous les pays de l'Afrique du Nord comportent moins de 15 % de chefs de ménage féminins. Globalement, les pays présentant les proportions les plus faibles de femmes CM sont les pays sahéliens et maghrébins pour lesquels l'importance de la religion musulmane, le caractère fortement patriarcal des sociétés et une polygynie traditionnellement plutôt cohabitationniste constituent autant de facteurs explicatifs de cette situation.

Cette différence globale s'accompagne d'une autre en regard du milieu d'habitat : en Afrique de l'Est et australe, la proportion des femmes CM est nettement plus élevée en milieu rural (sauf au Burundi, en Ouganda et en Namibie), alors qu'ailleurs les ménages féminins sont plus nombreux dans les villes. Dans les deux cas, l'écart est parfois très marqué, allant du simple au double. Ainsi, au Malawi, les proportions sont respectivement de 26,1 % en milieu rural contre 12,6 % en ville, et au Zimbabwe de 39,8 % contre 19 %, tandis qu'au Burkina Faso les valeurs sont de 5 % et 12,8 %, au Niger de 7,9 % et 15,5 %, au Sénégal de 10,5 % et 23,1 %.

Pour les pays où l'on dispose de plusieurs observations dans le temps, la tendance globale est à la hausse, traduisant une féminisation des chefs de ménage (tableau 2). La comparaison de ces résultats peut certes susciter quelques réserves : on peut se demander si l'enregistrement des

femmes comme chefs de ménage ne s'est pas amélioré au cours du temps, produisant ainsi une illusion statistique. Sans écarter complètement cette hypothèse, cette augmentation des femmes CM, confortée par les approches plus qualitatives, paraît bien réelle. Selon C. Tichit, elle « s'inscrit dans l'ordre des mutations sociales en cours depuis les années 60. Elle s'est beaucoup développée dans les années 70 et semble atteindre aujourd'hui dans quelques pays un certain seuil de maturité » (1994 : 55).

Tableau 2

**Évolution dans le temps de la proportion
des femmes chefs de ménage**

PAYS	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90
Bénin	1961 : 14,0 %	1979 : 21,0 %		
Burkina Faso	1961 : 3,6 %		1985 : 9,7 %	1993 : -6,5 %
Burundi		1971 : 31,0 %	1987 : 18,1 %	
Cameroun		1976 : 14,5 %	1987 : 18,5 %	1991 : 17,9 %
Congo	1960 : 10,3 %	1974 : 14,6 %	1987 : 21,1 %	
Ghana		1970 : 27,0 %		1993 : 32,2 %
Guinée	1955 : 10,0 %		1983 : 12,7 %	
Kenya			1989 : 27,0 %	1993 : 32,7 %
Mali	1961 : 7,0 %	1976 : 15,1 %	1987 : 14,0 %	
Niger	1960 : 6,7 %			1992 : 9,2 %
R. Centra- frique	1960 : 10,0 %	1975 : 18,3 %	1988 : 18,7 %	
Rwanda		1970 : 16,5 %	1979 : 25,1 %	1991 : 25,0 %
Sénégal			1986 : 13,8 % 1988 : 15,6 %	1993 : 15,8 %
Togo		1970 : 16,2 %	1981 : 20,5 % 1988 : 26,4 %	
Taux moyens	8,8 %	19,3 %	18,5 %	19,9 %

Source : Tichit 1994 : 31

**Caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes
chefs de ménage**

La structure par âge des femmes CM montre une prédominance des femmes âgées. Leur âge moyen est rarement inférieur à 40 ans et se situe souvent entre 45 et 50 ans ; il est presque toujours supérieur à celui des hommes (Tichit 1994). Au vu des quelques résultats présentés ci-dessous

(tableau 3), un profil d'ensemble se dégage : plus de la moitié ont 40 ans au moins, plus du tiers 50 ans ou plus et, à l'opposé, au maximum 5 % ont moins de 20 ans. On observe cependant des différences entre pays, qui distinguent surtout l'Algérie, sans doute représentative de la situation des pays maghrébins. La population des femmes CM y est beaucoup plus nettement marquée par la prédominance des femmes âgées et la rareté des jeunes : 59 % ont au moins 50 ans et 81,3 % au moins 40 ans, tandis que seulement 3,3 % ont moins de 30 ans (contre 13,8 % à 27,3 % dans les autres pays).

Tableau 3

**Structure par âge des femmes chefs de ménage
pour quelques pays africains**

Groupe d'âges	Algérie 1987	Guinée 1983	Burkina- Faso 1985	Togo 1981	Rwanda 1991
15-19	0,2	2,4	5,0	3,5	2,1
20-29	3,1	11,4	22,3	19,6	11,9
30-39	15,4	21,4	17,4	21,9	21,4
40-49	22,3	25,7	17,6	19,7	17,4
50 et +	59,0	39,1	37,7	35,3	47,2
Total	100	100	100	100	100

Source : recensements

Ces structures par âge reflètent pour une large part les structures matrimoniales existantes (tableau 4). La faible fréquence des célibataires parmi les femmes CM résulte de la précocité et de l'intensité du mariage qui continuent de caractériser la plupart des régimes matrimoniaux africains. Les proportions apparaissent plus élevées là où le mariage est plus tardif, ce qui est toujours le cas dans les villes « où la montée du célibat féminin n'apparaît plus comme un simple retard de l'âge mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines » (Antoine et Nanitélamio 1990). La scolarisation, la migration et l'accès à des revenus (par le salariat, le commerce) concourent à ce mouvement et, avec la fécondité avant mariage, favorisent l'existence de ces ménages de célibataires lesquels, pour la plupart, représentent cependant des situations transitoires, dans l'attente du mariage. La proportion de ces femmes CM célibataires nettement plus élevée dans les pays d'Afrique centrale montre que le phénomène peut concerner des sociétés entières, et témoigne de représentations et de vécus différents et plus valorisants du célibat féminin.

L'importance statistique de la catégorie des femmes mariées dans les pays ouest-africains résulte avant tout d'une pratique de la polygynie plus

répandue qu'ailleurs (Kaufman *et al.* 1988) et conjointement, au phénomène de non-cohabitation des coépouses. Cela est particulièrement net en Guinée où les deux tiers des femmes CM sont mariées. Mais, on y observe aussi des disparités géographiques importantes : ainsi, en milieu rural guinéen, la proportion des femmes CM mariées varie de 32,7 % en Guinée forestière à 75,8 % en moyenne Guinée, région qui est en effet caractérisée à la fois par une polygynie élevée sans cohabitation des coépouses et des migrations masculines. Si, dans ce pays et au Burkina Faso, le phénomène est plus marqué en milieu rural, au Togo, les villes présentent une plus forte proportion de femmes CM mariées.

Les fortes proportions de chefs de ménage divorcées en Afrique centrale et de l'Est (sauf au Rwanda, très catholique) ne traduisent pas une instabilité matrimoniale plus accentuée qu'ailleurs. Les données disponibles montrent en effet que c'est en Afrique de l'Ouest qu'elle est la plus élevée, mais les remariages y sont aussi beaucoup plus fréquents et plus rapides (Kaufman *et al.* 1988).

Les veuves constituent partout une proportion importante des femmes chefs de ménage, particulièrement en Algérie (65,5 %). Des disparités nationales existent néanmoins, dues à des causes diverses : statut social accordé à la veuve, pratique du lévirat, polygynie, surmortalité masculine (effet d'âge, importance des situations de conflits armés).

Si les données disponibles permettent de dresser un profil, même grossier, de la structure matrimoniale par âge des femmes chefs de ménage, elles sont en revanche quasiment muettes quant à leurs caractéristiques socio-économiques.

En matière d'instruction, les femmes CM apparaissent moins éduquées que les hommes CM (Ono-Osaki 1991), mais les données (publiées) font défaut pour comparer leur niveau d'instruction à celui des autres femmes. Elles sont probablement plus instruites en ville, mais, pour le milieu rural, il est autrement plus difficile de se prononcer.

Le constat de la sous-estimation de l'activité économique des femmes africaines est un lieu commun (Nations unies 1994 ; Oppong 1988). Il est encore plus manifeste pour les femmes chefs de ménage. Quelques recensements fournissent des taux d'activité, qui s'étalent de 41 % en Éthiopie à 88 % au Rwanda (Tichit 1994 : 48), mais n'ont guère de signification. En conclusion, par exemple, que les Éthiopiennes chefs de ménage sont majoritairement inactives serait assurément hâtif.

D'une manière générale, mis à part le fait qu'en milieu rural, les femmes CM travaillent avant tout dans l'agriculture et que, dans les villes, le commerce et le secteur informel occupent la plupart d'entre elles, on ne sait pas grand-chose de plus quant aux activités qu'elles exercent et à leur statut professionnel.

Tableau 4

**Répartition (%) par état matrimonial des femmes CM,
d'après les recensements de quelques pays africains**

Pays (date)	Ensemble Rural Urbain	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
Algérie (1987)	E	2,6	21,8	10,1	65,5	100
Burkina Faso (1985)	E	5,6	42,0	4,8	47,6	100
	R	3,3	43,0	4,1	49,5	100
	U	16,2	36,9	7,9	39,0	100
Guinée (1983)	E	4,1	66,0	2,9	27,0	100
	R	3,6	67,9	2,5	26,0	100
	U	5,6	59,4	4,6	30,4	100
Togo (1981)	E	10,6	43,1	10,9	35,4	100
	R	8,4	37,9	11,4	42,3	100
	U	14,3	52,1	10,2	23,4	100
Rwanda (1978)	E	1,8	39,7	8,0	50,3	100
Éthiopie (1984)	E	6,5	25,5	37,7	30,3	100
Congo (1984)	E	26,4	17,2	23,9	31,2	100
Centra- frique (1988)	E	20,5	20,6	21,1	37,3	100

Taille et composition des ménages féminins

Dans tous les pays, et quelle que soit la période, les ménages féminins sont de plus petite taille que ceux des hommes, avec environ deux personnes en moins. Leur taille moyenne oscille entre 3 et 4,5 et présente, comme celle des ménages masculins, une légère tendance à la hausse (tableau 5) (Locoh 1988a).

Tableau 5

**Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage
d'après les recensements de pays africains**

Pays	Date	CM Homme	CM Femme
Bénin	1979	6,0	3,7
Cameroun	1976	5,4	3,4
	1987	5,5	3,7
Congo	1974	5,8	3,2
	1984	6,0	3,8
Côte d'Ivoire	1984	6,3	4,5
Ghana	1970	5,0	4,6
Mali	1976	5,7	3,3
	1987	6,3	3,8
Centrafrique	1975	5,1	3,3
	1988	5,4	3,5
Rwanda	1978	5,4	3,5
	1991	5,5	4,1
Togo	1970	5,2	3,4
	1981	5,5	3,7
Zaïre	1984	6,4	4,0

Source : Tichit 1994 : 41

La composition des ménages féminins demeure elle aussi très mal connue. Les résultats des derniers recensements du Congo et du Togo, sans autoriser une quelconque généralisation, donnent quelques indications (tableau 6). Notons tout d'abord, la forte proportion des femmes CM vivant seules : plus d'une sur quatre au Congo. Cette proportion est généralement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (Tichit 1994 : 43). Qui sont ces femmes seules ? Au Togo, la prise en compte de l'état matrimonial révèle que 51 % d'entre elles sont divorcées ou séparées, 23 % célibataires, 22 % mariées et 4 % veuves. Mais il faudrait également connaître l'âge, le niveau d'instruction, le type d'activité de ces femmes.

Dans plus de la moitié des cas, les femmes vivent avec leurs enfants et d'autres apparentés. Une exploitation complémentaire à partir d'un échantillon du recensement togolais nous a permis de constater que les ménages féminins présentent une proportion d'enfants « confiés » près du double de celle observée dans ceux dirigés par des hommes (respectivement 29,5 % et 15,8 %), et qu'il s'agit surtout de jeunes filles (avec un rapport de féminité de 273 !) envoyées au titre de l'« aide familiale » (Pilon 1994). Cette situation n'est assurément pas propre au Togo, et témoigne au contraire de la spécificité de la circulation des enfants en Afrique (Isiugo-Abanihe 1985 ; Page 1989).

Tableau 6

Composition des ménages féminins au Congo et au Togo

Structure des ménages	Congo (1984)	Togo (1981)
Femme seule	26,8	17,3
CM + enfants	27,3	34,2
CM + autres parents (AP)	15,6	18,1
CM + enfants + AP	25,3	24,6
CM + enfants + AP/SP	3,9	4,8
CM + conjoint + enfants/AP/SP	1,1	1,0
Total	100,0	100,0

Source : recensements

Les femmes chefs de ménage : choix ou circonstances ? Signe d'autonomie ou de précarité ? Indicateur de développement ou de pauvreté ?

A travers la difficile – très partielle – caractérisation de ces femmes à partir des données statistiques publiées, transparaît une grande diversité des situations, tant nationales qu'au sein de chaque pays, et qu'entre milieux rural et urbain. Proposer des modèles régionaux se heurte vite à des contre-exemples. Les facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution et ces différences apparaissent eux-mêmes fort divers et leur effet est rarement univoque.

Selon Ono-Osaki, dans les régions en développement, « comparées aux hommes, les femmes ont plus de chance de devenir chefs en raison des circonstances inévitables de la vie que d'un choix décidé » (1991 : 1612) et « les ménages entretenus par une femme pourraient représenter les plus pauvres parmi les pauvres » (1991 : 1603 ; trad. de l'auteur).

Faute de données adéquates, il est d'abord difficile de dire dans quelle mesure le phénomène des ménages féminins tient davantage à des circonstances (subies) qui s'imposent aux femmes qu'à un choix de leur part. Il est indéniable que la multiplication de conflits armés de plus en plus meurtriers – notamment en Afrique de l'Est et australe – « produit » de plus en plus de veuves et amènent donc davantage de femmes à assurer la charge d'un ménage et ce, dans des conditions à l'évidence défavorables. De même, les crises économiques poussent prioritairement un nombre plus élevé d'hommes, y compris mariés, à migrer vers la ville ou vers d'autres lieux (ruraux ou urbains) susceptibles de procurer du travail.

Cependant, une proportion non négligeable et sans doute croissante de femmes CM résulte de stratégies féminines, tant matrimoniales que

résidentielles, en vue d'une plus grande autonomie, par rapport au mari ou à la famille. Surtout en ville, ce peut être aussi bien le fait de jeunes femmes célibataires (souvent mères) que de femmes mariées à un homme polygame, de femmes divorcées, ou de veuves. Relevant que « 12 % des femmes ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente de celle de leur conjoint, [et que ce phénomène] est plus marqué pour les originaires du sud du pays à dominante matrilineaire », Antoine et Nanitélamio (1990 : 21) soulignent que « ces femmes recherchent davantage leur autonomie par rapport aux hommes ». Par ailleurs, si à Abidjan, « de nombreuses veuves ne se remarient pas, elles ne retournent pas pour autant vers leur famille d'origine, mais restent en ville, soit auprès des parents, soit surtout comme chef de ménage indépendant ». De son côté, Locoh note à propos de Lomé que « la polygamie sans résidence commune des épouses appartient plutôt au versant « moderne » de la nuptialité » (Locoh 1990 : 26). La montée du célibat féminin comme la mobilité conjugale croissante (le plus souvent le fait des femmes elles-mêmes), qui conduisent de plus en plus fréquemment au statut de femme chef de ménage, sont aussi des manifestations d'une remise en cause des logiques matrimoniales traditionnelles et des statuts féminins correspondants ; ce sont des signes d'une émancipation féminine. Assurément, « l'évolution des comportements (féminins) face à la nuptialité est caractéristique d'un souci d'indépendance plus marqué, signe d'une profonde remise en cause des rapports hommes-femmes » et des relations inter-générationnelles (Antoine et Nanitélamio 1990 : 21). La croissance du phénomène des femmes chefs de ménage en est une autre manifestation.

L'accès des femmes au statut de chef de ménage, selon qu'il est choisi ou subi, détermine-t-il la situation économique des ménages féminins ? Comme nous l'avons évoqué plus haut, la non-cohabitation avec le mari – dictée par la tradition ou décidée par lui – ainsi que l'absence d'un mari en migration ne signifient pas nécessairement l'abandon de la femme, la démission de l'homme face à ses responsabilités. Tout va dépendre de la nature et de la qualité des relations entretenues entre les époux.

Pour le sexe féminin, les statuts de célibataire (et surtout de mère célibataire) et de divorcée demeurent généralement peu valorisés au sein des sociétés africaines, et le sont sans doute encore moins si les femmes concernées préfèrent résider seules, éventuellement avec leurs enfants et d'autres personnes. Cette volonté d'autonomie peut alors avoir un coût économique pour ces femmes chefs de ménage, plus ou moins élevé selon l'activité qu'elles exercent et l'existence ou non de solidarités familiales.

Comme le souligne avec justesse T. Locoh (1988 : 59-60), « dans la situation de crise qui affecte l'Afrique, les femmes seules, de façon temporaire ou durable, sont confrontées à des difficultés croissantes pour assurer la subsistance de leurs enfants et la leur, sans parler de parents qui peuvent dépendre d'elles. C'est d'une autonomie chèrement acquise que

témoignent les femmes chefs de ménage, dont on voit, au fil des ans, grossir le nombre. Dans leur quête du pain quotidien, les plus actives, les plus favorisées ont pu acquérir un réel pouvoir économique, mais pour quelques réussites spectaculaires, citées à l'envi, combien de femmes écrasées par les exigences de la vie quotidienne !

Si, pour la plupart, les femmes ne contestent pas ouvertement les hiérarchies, y compris leur dépendance à l'égard du mari, même absent, du moins leur autonomie de fait est-elle une porte ouverte à un plus grand pouvoir de décision. Certaines développent des stratégies personnelles de résidence et des choix matrimoniaux susceptibles de leur donner un statut plus indépendant que n'ont pas eu leurs mères (unions sans résidence commune, séparations, mobilité conjugale...). »

Hormis ces disparités entre les différents types de ménages féminins, est-il vrai, comme cela est généralement admis, que les ménages féminins sont plus « pauvres » que ceux ayant un homme à leur tête ? Est-il suffisant, pour aller dans ce sens, d'arguer du fait que les ménages féminins sont en effet de plus petite taille et ne comportent généralement pas d'homme adulte ? Il faudrait prendre en compte le milieu de résidence ; ainsi, la taille du ménage n'a assurément pas la même importance en milieu rural – agricole – et en ville. Peut-on considérer les ménages féminins dus à la non-corésidence ou à la migration masculine comme des ménages exclusivement féminins ? Sans homme adulte présent, ils bénéficient cependant pour une partie d'entre eux de l'aide matérielle et financière du mari. Lloyd et Brandon observent qu'au Ghana « être membre d'un ménage dirigé par une femme n'est pas nécessairement une mauvaise chose » (1991 : 115, trad. de l'auteur) et que « le sexe du chef de ménage officiel n'est pas un indicateur du statut économique actuel du ménage, bien qu'il puisse être un indicateur d'une potentielle vulnérabilité, compte tenu de ce que l'on sait de l'accès limité des ménages dirigés par des femmes à certaines ressources critiques comme la terre, le crédit, l'éducation, ainsi que de leur ratio de dépendance » (1991 : 128 ; trad. de l'auteur).

Si, dans leur ensemble, les ménages féminins sont certainement plus pauvres, et surtout plus vulnérables que ceux des hommes, la gestion des ressources y est en revanche sans doute plus rigoureuse, plus saine, plus responsable. Déjà, dans les ménages dirigés par un homme marié, les épouses doivent souvent, et de plus en plus, suppléer des maris défaillants, surtout par rapport aux enfants.

Ainsi, en matière de scolarisation, une exploitation complémentaire des données du recensement togolais de 1981 nous a permis de mettre en lumière une meilleure scolarisation des enfants de 6-14 ans dans les ménages féminins, et ce, quel que soit le milieu de résidence et le statut familial des enfants (propres enfants de la femme CM ou enfants confiés). Si les garçons y demeurent toujours mieux scolarisés que les filles, l'écart apparaît cependant moindre que dans les ménages masculins. Par ailleurs, « si les ménages féminins sont de plus petite taille

et abritent moins d'enfants scolarisables que dans les ménages masculins, l'effort moyen absolu de scolarisation y est presque identique (1,59 enfants scolarisés contre 1,66) ; et à nombre égal d'enfants scolarisables, le nombre moyen d'enfants scolarisés apparaît toujours plus élevé au sein des ménages féminins. Dans l'ensemble, les femmes scolarisent donc mieux les enfants qui résident au sein de leur ménage. (...) Est-ce parce qu'ayant été elles-mêmes socialement victimes d'une sous-scolarisation, que les femmes togolaises sont plus conscientes de l'importance, de l'enjeu de la scolarisation et décidées à consentir davantage de sacrifices ? » (Pilon 1994). Si les données utilisées ne permettent pas de répondre à cette question, le résultat obtenu invite à s'interroger sur l'ambivalence de la situation socio-économique des ménages féminins.

Donner des femmes africaines CM l'image exclusive de situations subies et misérabilistes serait sinon abusif, du moins réducteur d'une réalité fort diverse. La présence d'un mari n'est pas non plus la garantie d'un mieux-être pour les femmes. C'est la condition de la femme africaine, d'une manière générale, qui est difficile (Oppong 1988) ; celle des femmes chefs de ménage est marquée du sceau de la diversité et de l'ambivalence.

Enfin, mettre en relation le phénomène des femmes CM avec des indicateurs de développement, comme l'a fait C. Tichit (1994), conduit à des résultats peu probants. Ainsi, on peut être tenté d'établir un lien positif entre le niveau de scolarisation des filles et le taux de femmes CM, mais la réalité offre aussi des contre-exemples (l'auteur cite notamment les cas de l'Éthiopie, de la Centrafrique, du Nigeria, du Bénin). L'urbanisation, nous l'avons vu précédemment, n'est pas non plus forcément associée au phénomène des femmes CM. Si les pays à revenus intermédiaires présentent des proportions généralement élevées de femmes CM, d'autres pays à faibles revenus – tels le Togo, le Ghana, l'Éthiopie – ont des taux tout aussi importants. La prise en compte des indicateurs de développement humain (IDH, Nations unies 1990) conduit au même type de constat : « Les pays qui ont beaucoup de femmes CM ne sont pas toujours les plus développés. (...) Le développement des femmes CM est corrélé positivement au niveau de développement dans la plupart des pays d'Afrique australe. En Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est le niveau de développement ne permet pas de repérer les pays que les taux de femmes CM distinguent. Cependant, c'est dans les pays les moins développés que l'on rencontre le moins de femmes CM (Niger, Burkina Faso) » (Tichit 1994 : 52-53).

Conclusion et perspectives de recherche

En dépit des difficultés méthodologiques rencontrées – pauvreté des données publiées sur les ménages féminins et problème de définition du

statut de chef de ménage pour les femmes mariées –, cet état des connaissances effectué à partir des principales sources de données démographiques a permis de mettre en lumière un certain nombre de points. Très variables selon les pays et le milieu de résidence (urbain-rural), et selon le contexte social, économique, culturel et religieux, les proportions de femmes CM sont en augmentation sur le continent africain. Il s'agit de femmes célibataires, divorcées, veuves mais aussi mariées, qui se retrouvent alors chef de ménage en cas de non cohabitation avec le conjoint (fréquente en situation de polygamie) ou en raison d'un mari parti en migration. En moyenne plus âgées que les hommes, les femmes CM sont à la tête de ménages de plus petite taille que ceux dirigés par des hommes, et ne comportent généralement pas d'homme adulte.

Que les femmes accèdent au statut de chef de ménage par choix ou par circonstances, les ménages féminins traduisent des réalités familiales et économiques extrêmement diverses. L'autonomie parfois gagnée par rapport au mari ou à la famille présente souvent un coût économique élevé. Dans l'ensemble plus « pauvres » que ceux des hommes, les ménages féminins sont surtout plus vulnérables de par leur composition. Mais, dans le même temps, les femmes CM s'avèrent sûrement des gestionnaires des ressources plus rigoureuses, plus responsables que les hommes.

Évolution des comportements matrimoniaux (montée du célibat féminin et de la mobilité conjugale), crise économique, conflits armés, migrations masculines, religion, principe de filiation, pratique résidentielle en cas de polygamie, etc. constituent autant de facteurs de natures très diverses, dont les combinaisons également variables et évolutives dans le temps expliquent les nombreuses disparités géographiques observées dans les niveaux des taux de femmes chefs de ménage en Afrique. L'augmentation constatée de ces taux traduit-elle l'existence de stratégies matrimoniales et résidentielles féminines visant à obtenir davantage d'autonomie, ou bien est-elle le signe d'une dégradation de la condition des femmes africaines de plus en plus contraintes à assurer seules la charge d'un ménage ? Selon les situations, sans doute les deux à la fois. En l'état actuel des connaissances, il demeure très difficile d'apprécier la part respective de tous ces facteurs, les significations des évolutions en cours et leurs conséquences pour les femmes.

Au vu des remarques faites ici, un énorme travail reste à accomplir pour combler ce déficit de connaissance.

Sur le plan méthodologique, la réflexion doit être menée plus avant pour clarifier le concept de chef de ménage, particulièrement pour les femmes mariées qui ne cohabitent pas avec leur mari.

Dans la mesure du possible, des efforts doivent être entrepris afin d'améliorer notre information sur le phénomène des femmes chefs de ménage. Par exemple, on pourrait convenir, à l'occasion de toute enquête

future réalisée au niveau des ménages, que, dans le cas de femmes mariées déclarées chefs de ménage, soient systématiquement collectées comme pour les autres membres du ménage les caractéristiques individuelles du mari, dont la situation de résidence pourrait être codifiée par exemple « séparé » ou « migrant » sans limitation de durée ; on pourrait envisager de collecter aussi le lieu de résidence du mari. D'un coût marginal, cette procédure de collecte permettrait déjà de sensiblement améliorer notre information sur ces ménages dirigés par une femme mariée.

Nous n'avons pas manqué de souligner ici la pauvreté des données publiées sur les femmes CM. En dépit des réserves méthodologiques qui leur sont propres, les recensements et de nombreuses enquêtes¹ doivent faire l'objet d'exploitations et d'analyses complémentaires. On peut en attendre une meilleure connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes CM et de leur ménage. Par des analyses statistiques appropriées, on peut espérer mieux comprendre les disparités observées et les facteurs explicatifs en jeu. Des recherches de ce type sont déjà menées : le travail entrepris par C. Tichit auquel nous avons fait référence doit se poursuivre dans ce sens ; le même thème des femmes CM vient de faire l'objet d'une thèse par M. Seydou à partir du recensement du Bénin de 1979, mais que nous n'avons pas pu nous procurer à temps ; un programme de recherche pluri-institutionnel est en cours sur l'évolution des structures familiales en Afrique, à partir d'exploitations complémentaires de recensements².

Quoique l'on puisse attendre de cette valorisation des données existantes, elle ne saurait se substituer à des recherches spécifiques sur les femmes chefs de ménage. Entre autres thèmes, celui portant sur la conjugalité non cohabitante – liée à la polygynie ou due à la migration – devrait faire l'objet d'une attention particulière. Les contextes dans lesquels elle survient et les logiques qui la sous-tendent étant extrêmement divers, il est indispensable de mieux les repérer et d'en comprendre les mécanismes et les effets. Il conviendrait aussi de s'intéresser à la relation entre le mode de filiation (patri-/matrilinéaire) et l'ampleur et la nature du phénomène des femmes CM ; aux conséquences de ce statut sur les comportements de fécondité et de santé des femmes ; comment vivent-elles et « gèrent »-elles alors leur sexualité et leur vie reproductive ?

1. Nous pensons notamment aux enquêtes nationales démographiques et de santé, aux enquêtes budget-consommation et aux enquêtes nouvellement réalisées par la Banque mondiale « Life Standard Measurement Studies ».
2. Ce programme implique des chercheurs du CEPED (Centre français sur la population et le développement), de l'ORSTOM, de l'INS (Institut national de la statistique d'Abidjan), de l'ENSEA (École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan), de l'URD (unité de recherche démographique de l'Université du Bénin, Togo), et de l'IFORD (Institut de formation et de recherche en démographie, Cameroun).

L'importance du rôle des femmes en Afrique n'est plus à démontrer, que ce soit dans le domaine économique, éducatif, sanitaire, etc. A l'heure des crises de tous ordres, les ménages féminins se rencontrent de plus en plus parmi les plus pauvres, les plus vulnérables. Au lendemain de la conférence du Caire qui a mis un accent sur le rôle des femmes et de la Conférence internationale des femmes africaines à Dakar, et à l'approche de celle de Beijing qui sera justement consacrée à la femme, il est plus que jamais indispensable de parfaire notre connaissance sur les femmes chefs de ménage en Afrique. Le thème est porteur, assurément. Mais, les recherches à venir se doivent d'éviter le piège de la logique d'une « recherche d'accompagnement » – en référence aux effets de l'ajustement structurel –, d'une « recherche de l'urgence » qui, comme l'action humanitaire, peut conduire à masquer les causes structurelles des phénomènes émergés. L'urgence détourne facilement de l'essentiel. La situation des femmes chefs de ménage et son accroissement constituent d'abord un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux, dont il convient de rechercher les fondements et de mesurer la portée.

Bibliographie

ANTOINE P. et NANITELAMIO J., « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », *Genus*, vol. XLVI, n°3-4, 1990, pp. 17-29.

FRANK O., « The childbearing family in Sub-Saharan Africa : structure, fertility, and the future », contribution au séminaire « The determinants and consequences of female headed household » organisé par l'International Center for Research on Women et le Population Council, Washington D.C., 1988.

GARENNE M., *La taille des ménages en Afrique tropicale*, Document de travail n°12, ORSTOM, Paris, 1981, 43 p.

HERTRICH V., *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwā, au Mali*, thèse de doctorat en démographie, Institut de démographie de l'Université de Paris I, Paris, 1994.

ISIUGO-ABANIHE Uche C., « Child fosterage in West-Africa », *Population and Development Review*, vol. 11, n°1, 1985, 53-73.

KAUFMANN G., LESTHAEGHE R., MEEKERS D., « Les caractéristiques et tendances du mariage », in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, D. Tabutin (éd.), L'Harmattan, Paris, 1988, pp. 217-248.

LACOMBE B. et LAMY M.J., « Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n°3, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 407-414.

LLOYD C. B. et BRANDON, A. J., « Women's role in the maintenance of households ; poverty and gender inequality in Ghana », in Conférence sur « femme, famille et population », Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. I, UEPA, Dakar, pp. 109-142.

LOCOH T., *L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages*, Congrès africain de population, vol. 2, UIESP, Dakar, 1988.

LOCOH T., « L'évolution de la famille en Afrique », in *L'État de la population africaine*, E. van de Wallé et al., UIESP, Liège, 1988, pp. 45-66.

LOCOH T., « Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé », in *Etudes togolaises de population*, n° 15, Unité de recherche démographique, Université du Bénin, Lomé, 1990, pp. 5-33.

LOCOH T., *Familles africaines, population et qualité de la vie*, rapport présenté à la Commission indépendante « population et qualité de la vie », Paris, 1994, 39 p.

NATIONS UNIES, *Les femmes dans le monde, 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, 1994.

ONO-OSAKI K., *Female headed households in developing countries : by choice or by circumstance ?*, Demographic and Health Surveys World Conference, 5-7 août 1991, Actes, vol. III, Columbia, pp. 1603-1621.

OPPONG C., « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, D. Tabutin (éd.), L'Harmattan, Paris, 1988, pp. 421-440.

PAGE-H. J., « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in *Reproduction and Social Organization in Africa*, R. Lestaeghe (ed.), Berkeley, University of California Press, 1989, pp. 401-441.

PILON M., *Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires*, Cahiers des sciences humaines, ORSTOM, Paris, 1994, 21 p.

ROSENHOUSE S., *Identifying the poor : is « headship » a useful concept ?*, Living Standards Measurement Study, working paper n°58, Washington D. C., 1989, World Bank.

SALA-DIAKANDA M., *Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse*, Congrès africain de population, vol. 2, UIESP, Dakar, 1988.

SHAHEED F., *Female headed households*, Expert group meeting on vulnerable women, 1990, 42 p.

TICHIT C., *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*, mémoire de DEA, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1994, 73 p. + annexes.